

**Paris, le 14 septembre 2021**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Brigitte BOURGUIGNON**Ministre déléguée auprès du ministre desSolidarités et de la Santé, chargée de l’Autonomie | **Sophie CLUZEL**Secrétaire d’État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées | **Olivia GREGOIRE**Secrétaire d’État auprès du ministre de l’Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l’Économie sociale, solidaire et responsable |

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Lancement d’une mission confiée à la Plateforme RSE pour encourager les entreprises à se mobiliser en faveur du soutien aux salariés aidants**

**À l’occasion d’un déplacement au siège d’Airbus Defence and Space dans les Yvelines et en présence des représentants de Formell et Malakoff Humanis, Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l’Autonomie et Sophie CLUZEL, secrétaire d’État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées ont lancé conjointement ce mardi 14 septembre 2021 une mission confiée à la Plateforme RSE de France Stratégie, relative à la mobilisation des entreprises envers leurs salariés aidants. La lettre de mission a également été signée par Olivia GRÉGOIRE, secrétaire d’État auprès du ministre de l’Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l’Économie sociale, solidaire et responsable.**

Depuis deux ans, le Gouvernement fait du soutien aux 8 à 11 millions de personnes accompagnant au quotidien un proche en situation de maladie, de handicap ou de perte d’autonomie due à l’âge, une de ses priorités, avec sa stratégie nationale « Agir pour les aidants 2020-2022 ».

Parmi ses principaux objectifs figure celui de favoriser la conciliation entre la vie personnelle et professionnelle des aidants, afin de préserver leur santé, leur bien-être, mais aussi leur vie sociale, professionnelle, ainsi que leurs revenus. Cet enjeu sociétal est majeur, car près de la moitié d’entre eux occupe un emploi, et que près d’un salarié sur dix est un proche aidant en France.

Dégradation de leur état de santé, arrêts de travail, aménagements du temps de travail, démotivation voire démissions, sont autant de conséquences qui pèsent sur la situation du salarié aidant, de l’entreprise et de l’employeur. Ces situations ont également des répercussions au sein de l’entreprise, pour l’employeur. À ce titre, l’attention particulière qui doit leur être apportée relève pleinement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

C’est pourquoi les trois ministres ont confié à la Plateforme nationale d’actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (Plateforme RSE), installée à France Stratégie, une mission qui a pour but d’encourager les entreprises à s’engager en faveur de leurs salariés aidants.

Ses travaux porteront en particulier sur :

* Les conditions nécessaires à l’élargissement des critères de la RSE à cette problématique
* L’identification des leviers favorisant l’appropriation effective de cet enjeu par les entreprises
* Le développement et la valorisation de pratiques exemplaires

Une attention particulière sera également portée aux petites et moyennes entreprises et aux propositions de solutions concrètes pour soutenir et intensifier le recours au congé proche aidant indemnisé, effectif depuis le 1er octobre 2020.

Les ministres attachent une importance à ce que les travaux associent étroitement les associations représentant les proches aidants.

Les recommandations de la Plateforme RSE seront présentées au Gouvernement d’ici le 1er février 2022.

Pour **Brigitte BOURGUIGNON**, *« Favoriser la meilleure conciliation entre la vie professionnelle et personnelle des aidants est un enjeu social et économique qui est au cœur de la réforme de l’Autonomie que je porte. Ce sujet concerne toute la société et s’immisce même au sein des grandes entreprises, quel que soit leur secteur d’activité. C’est pourquoi j’invite toutes les entreprises à se mobiliser dans cette démarche, bénéfique tant pour les salariés aidants que pour leurs employeurs. L’État sera à leurs côtés pour y parvenir. »*

Pour **Sophie CLUZEL**, *« Les aidants sont un véritable pilier de notre société. Alors que la moitié d’entre eux concilient leur rôle quotidien avec leur vie professionnelle, nous leur devons un soutien indispensable. À ce titre, les entreprises sont les premières interlocutrices des salariés, à même de les aider à assumer toutes les tâches qui sont les leurs, en proposant des horaires aménagés ou en déployant le congé proches aidants. C’est la responsabilité sociétale de l’entreprise, et c’est une mesure qui permet de diminuer l’absentéisme et de renforcer l’attractivité des emplois. »*

Pour **Olivia GRÉGOIRE**, *« L'entreprise est depuis toujours un acteur social : elle contribue au bien-être de ses clients, mais aussi de ses salariés. Face aux difficultés que les aidants ont connu durant la crise, mais aussi face au défi du vieillissement, nous nous devons de mieux accompagner le salarié-aidant au quotidien. C’est tout l’enjeu du plan « Agir pour les aidants 2020-2022 » du Gouvernement mais c’est aussi l’une des ambitions de la plateforme* [*Impact.gouv.fr*](http://Impact.gouv.fr) *que j’ai lancée en lien avec la Plateforme RSE : valoriser les entreprises responsables, notamment quand elles accompagnent leurs salariés responsables ».*

**Contacts presse :**

**Ministère chargé de l’Autonomie**

**Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

01 40 56 63 74

sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

**Secrétariat d’État chargé des Personnes handicapées**

**Cabinet de Sophie CLUZEL**

seph.communication@pm.gouv.fr

**Secrétariat d’État chargé de l’Économie sociale, solidaire et responsable**

**Cabinet d’Olivia GRÉGOIRE**

01 53 18 45 54

presse.essr@cabinets.finances.gouv.fr